



# Procédure d'admission dans l'enseignement supérieur – PARCOURSUP – 2022 – 2023



## 1<sup>ère</sup> étape – Découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation *de nov. 2022 à janvier 2023*

- **Echanger** avec les professeurs principaux et les professeurs
- **Participer** aux forums, aux salons et journées portes ouvertes organisés en présentiel ou en ligne
- **S'informer** au DOC, sur le site Terminales2022-2023.fr et grâce aux « Lives Parcoursup »
- **Rechercher des formations sur Parcoursup.fr**

La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont disponibles sur PARCOURSUP.

*Cependant quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup. Il faut alors prendre contact avec les établissements pour connaître les modalités de candidature.*

Pour chaque formation, on trouve des renseignements pratiques, pédagogiques, administratifs ainsi que le rapport public d'examen des vœux 2022. Ces informations vous guideront dans votre choix, lisez-les attentivement.

## 2<sup>ème</sup> étape – S'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier *de janvier à mars et début avril 2023*

### • Du 18 janvier 2023 au 9 mars 2023 ⇒ S'inscrire et formuler ses vœux

#### - S'inscrire sur Parcoursup.fr

Ouvrir un dossier électronique à l'aide du **numéro INE**.

Donner une **adresse mail** régulièrement consultée et un **numéro de téléphone portable**.

Noter soigneusement le **numéro de dossier** et le **mot de passe** choisi.

#### - Formuler des vœux sur PARCOURSUP :

- ✓ Les lycéens peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux** (+ 10 vœux supplémentaires en apprentissage).
- ✓ Les vœux ne sont **pas classés**
- ✓ Les vœux sont **motivés**
- ✓ **La date de formulation du vœu** n'est pas prise en compte pour l'examen des vœux
- ✓ **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle**
- ✓ **Certaines filières donnent la possibilité de faire des vœux multiples** (CPGE, BTS, BUT, certaines écoles de commerce ou d'ingénieurs, IFSI,...)
  - Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires
  - Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.
  - La demande d'une CPGE dans un même établissement **avec et sans internat** compte pour un seul sous-vœu.
  - **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
  - **Au total, un élève peut formuler :**
    - de 1 à 10 vœux (multiples ou non)
    - 20 sous-vœux au maximum pour l'ensemble des vœux multiples



**9 mars**  
**Dernier jour pour saisir**  
**les vœux**

*Un compteur de vœux permet de suivre le nombre de vœux multiples et de sous-vœux formulés*



### • Jusqu'au 6 avril 2023 ⇒ Finaliser le dossier et confirmer les vœux

Pour rendre définitifs les vœux saisis sur PARCOURSUP, les lycéens doivent :

- **compléter leur dossier :**
  - projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
  - pièces complémentaires demandées par certaines formations
  - rubrique « activités et centres d'intérêt »
  - rubrique « préférence et autres projets »
- **confirmer leurs vœux.**



**6 avril**  
**Dernier jour pour**  
**confirmer les vœux**



**Le 6 avril, dernier jour** pour **finaliser le dossier** avec les éléments demandés par les formations et pour **confirmer chaque vœu.**

## • Les bulletins scolaires et les notes du baccalauréat – Eléments transmis aux formations

- > **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
- > **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres, notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale

Pas de saisie à réaliser : ces éléments sont remontés automatiquement dans le dossier mais si vous constatez une erreur, merci de nous la signaler.

## • La fiche Avenir – Conseil de classe du 2<sup>nd</sup> trimestre de Terminale

Le conseil de classe examine les vœux de chaque élève.

Chaque vœu saisi sur PARCOURSUP fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les moyennes de l'élève, son positionnement dans la classe, les appréciations des professeurs, celle du professeur principal et l'avis du chef d'établissement pour chaque vœu.

**La fiche Avenir est transmise par la plateforme à l'établissement proposant la formation.**

## 3<sup>ème</sup> étape – Consulter les réponses des formations et faire ses choix

de juin à juillet 2023

### • Du 1<sup>er</sup> juin au 13 juillet 2023

Le 1<sup>er</sup> juin, les lycéens **consultent les réponses des formations demandées**. Ils reçoivent ensuite les propositions au fur et à mesure et en continu.

- o Dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission, il est prévenu par SMS, par mail, par notification sur l'application PARCOURSUP et dans la messagerie intégrée au dossier candidat.

Réponses possibles des formations :

1. Pour une formation **sélective** (CPGE, BTS, DUT, écoles...)  
OUI → Proposition d'admission  
En attente d'une place → Sur liste d'attente  
NON → Refusé
2. Pour une formation **non sélective** (licences, PASS)  
OUI → Proposition d'admission  
OUI-SI → Proposition d'admission dans un parcours de réussite personnalisé  
En attente d'une place → Sur liste d'attente

✓ Le lycéen **doit répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission** dans les délais indiqués sur la plateforme.



Si le lycéen ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée.

✓ **Si le lycéen reçoit une seule proposition d'admission**, il accepte la proposition (ou y renonce) et indique les vœux en attente qu'il souhaite conserver.

✓ **Si le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission**, il n'en accepte qu'une. Il renonce alors aux autres pour libérer des places aux candidats en attente. Il indique les vœux en attente qu'il souhaite conserver.

Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix, des indicateurs sont disponibles pour chacun des vœux comme le rang dans la liste d'appel et celui du dernier candidat admis en 2022.



### • Pour le 13 juillet 2023

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit **effectuer son inscription administrative** dans l'établissement qu'il va intégrer.

Les modalités de cette inscription sont propres à chaque établissement. Il faudra fournir les résultats du baccalauréat (4 juillet).

## Phase complémentaire (si nécessaire)

du 15 juin au 12 septembre 2023

La phase complémentaire permet aux lycéens de formuler des vœux dans des formations disposant de places vacantes. Elle ouvre le 15 juin.

Une **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAAES)** étudie les dossiers des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

Mme Devey, responsable des terminales.

📞 06 70 71 78 71